

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1223

**Artikel:** Né le 7 décembre, mais pas de la dernière pluie  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015580>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Né le 7 décembre, mais pas de la dernière pluie

## REPÈRES

Le 3 septembre 1993, le comité «Né le 7 décembre 1992», qui regroupe de jeunes citoyens, a déposé l'initiative populaire fédérale «Pour notre avenir au cœur de l'Europe», dont voici l'article principal: Art. 20, *Constit.* (nouveau)

*La Suisse demande à devenir partie à l'Espace économique européen.*

*Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.*

*Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.*

Le 21 janvier 1994, les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois ont déposé l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!». L'initiative a la teneur suivante: Art. 20, *Constit.* (nouveau)

*Toutes les négociations entamées, avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide! en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE), sont rompues.*

*De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.*

(ag) Pour renvoyer dos à dos les deux initiatives populaires, la pro et l'antieuropéenne, le Conseil fédéral n'a pas «fait du texte». Son non n'est même pas un non sec, ce qui traduirait une humeur politique. C'est non parce que cela va de soi, les propositions étant contraires à l'ordre constitutionnel naturel. Cette impartialité professorale a évidemment l'inconvénient de traiter avec le même mépris les bonnes volontés fourvoyées et les mauvaises intentions avouées.

## Délégation de compétences

L'initiative des jeunes, «née le 7 décembre», a été conçue comme un recours après le refus de l'EEE. Son but est de demander que le peuple se prononce à nouveau. Mais elle introduit de surcroît une innovation d'importance: le Conseil fédéral recevrait du peuple une délégation de compétence l'autorisant à conclure et ratifier les traités. Ni le Parlement, ni le peuple n'auraient à se prononcer sur le résultat. L'autre initiative, soutenue par les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois, demande que le peuple et les cantons se prononcent non pas sur le résultat de négociations éventuelles, mais sur l'ouverture même de négociations qui auraient pour but l'adhésion à l'Union européenne.

Enfin, donnée essentielle, les initiatives seront soumises au peuple (obligation légale) dans l'ordre où elles ont été déposées: les jeunes d'abord, la Lega ensuite.

Ces deux initiatives ne sont pas la bataille décisive; il y a simplement mouvement sur les deux ailes. Certes l'initiative des jeunes

●●● que d'intégration, comme si l'on ne pouvait désormais faire autrement. La Suisse reconnaît qu'elle est de facto un pays d'immigration.

Pour faire face à ce défi que l'on regarde enfin en face, il faut donner à la Suisse les moyens de sa future politique: décroiser les départements et les offices qui ont affaire directement ou indirectement avec la question des étrangers, construire un échafaudage législatif qui englobe tous ces aspects, instaurer des structures transversales. Parler vrai, mais aussi entreprendre tout un travail d'information (d'ores et déjà des brochures éditées par l'Office fédéral des réfugiés ainsi que l'Office fédéral de la statistique, en trois langues, s'y emploient) auprès de la population. ■

trancherait le principe d'une appartenance de la Suisse à l'EEE. Mais après l'adhésion à la CE de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande, l'EEE a perdu de sa substance. Le comité, né le 7 décembre, le reconnaît implicitement puisqu'il a lancé une deuxième initiative préconisant des négociations d'adhésion. Ce qui sera primordial en revanche, c'est l'impact psychologique et politique de ces deux votes.

Si l'on exclut l'acceptation de l'une ou l'autre de ces initiatives, deux interprétations pourront être données à la partie engagée.

Première hypothèse. Succès de l'attentisme, confirmation de la justesse de la politique actuelle du Conseil fédéral: négociations bilatérales, défendues pied à pied. Certes, il peut y avoir des nuances dans l'attentisme. Le Conseil fédéral aimerait lui donner un sens positif; une chose après l'autre. Mais un rejet marqué de l'initiative des jeunes lui conférerait plutôt la signification: on en reste au statu quo.

## Une initiative seule en lice

Deuxième hypothèse. Il se dégage du vote la volonté du peuple de laisser le jeu franchement ouvert. Pour cela une condition: que l'initiative de la Lega demeure seule en lice et soit clairement repoussée.

Le comité du 7 décembre est plutôt enclin à voir dans ces invitations à retirer son initiative des manœuvres politiciennes. Il aurait tort. Simplement: la bataille engagée implique de l'intelligence tactique et du réalisme politique.

Les pro-européens n'ont pas intérêt, ne serait-ce que pour un temps, à se couper de l'officialité politique, y compris de ceux qui sont acquis à la cause européenne. Il serait faux de se battre sur un texte dépassé, tout en disant que ce qui compte c'est un succès d'estime, une manière de se décompter. Inversement, il serait de première importance de réunir un front large contre l'initiative de la Lega, de mettre Blocher en porte-à-faux et de remporter une première victoire, même défensive. Le jour où le Conseil fédéral ouvrira des négociations, il jouira, par l'effet du rejet de l'initiative de la Lega, d'une légitimité accrue.

Que le comité du 7 décembre accepte, surmontant les résistances d'amour-propre, de retirer son initiative.

Ce ne sera pas peur de perdre ou service rendu à la classe politique; mais appréciation de la situation et choix du terrain le meilleur pour une première bataille victorieuse. ■